



Révocation d'un membre du conseil municipal

Par **tonton49**, le **20/02/2015** à **06:57**

Bonjour, notre conseil municipal est composé de 15 membres de l'équipe élue et de 4 membres de l'opposition. A ce jour un membre de l'opposition a rejoint l'équipe élue, ce qui met l'opposition en minorité sur des décisions prises lors d'un conseil municipal. Peut-on juridiquement révoquer ce membre de l'opposition et le remplacer par un autre membre.

Cordialement

Michel xxxxxxxx

Par **moisse**, le **20/02/2015** à **07:47**

Bonjour,

Non, cette procédure n'existe pas. Il n'est d'ailleurs écrit nulle part que le chef de cette opposition candidat battu aux dernières élections municipales, ait la science infuse.

[citation] ce qui met l'opposition en minorité sur des décisions prises lors d'un conseil municipal. [/citation]

Vous aimez la plaisanterie à vous lire.

En effet, nous faire croire à une bascule de majorité avec un décompte normal de 15/4 devenu 16/3.